



Les services de l'État dans la Loire

Épisode de Pollution Atmosphérique

Article créé le 31/12/2019 par [Préfecture](#) Mis à jour le 31/12/2019

>> **Vigilance**



Un épisode de pollution de type "combustion" touche actuellement le département de la Loire : la procédure d'information-recommandation est activée depuis ce jour mardi 31 décembre 2019 sur les bassins d'air contreforts du massif central et du bassin stéphanois.

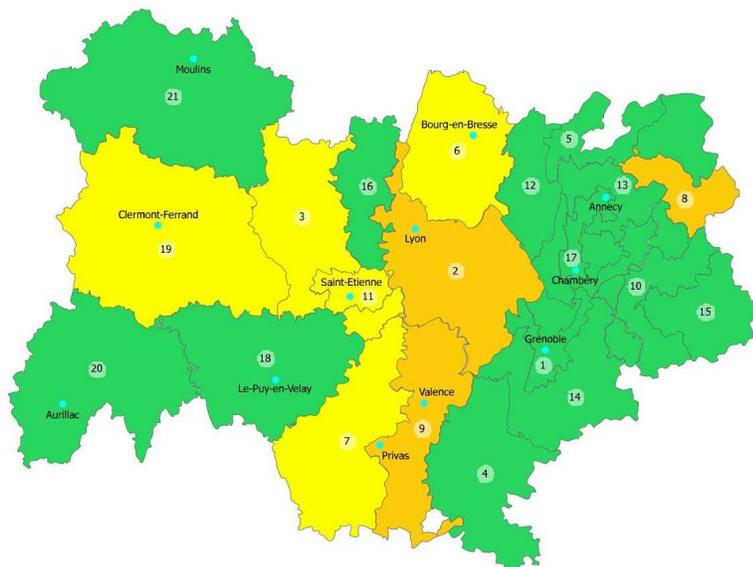
Suivre l'évolution de la situation sur le site ATMO Rhône-Alpes <https://www.atmo-auvergnerhonealpes...>

VIGILANCE POLLUTION DE L'AIR

Episode de type Combustion - PM10

Bulletin du Mardi 31/12/2019 à 13h30 - Valable pour les prochaines 24 heures

Vigilance



Pas de vigilance particulière

Vigilance Jaune

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil information

Vigilance orange

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte premier niveau OU
Dépassement persistant, soit 2 jours consécutifs seuil information (J et J+1)

Vigilance rouge

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte second niveau OU
Dépassement persistant, soit 2 jours consécutifs ou plus, seuil alerte premier niveau OU
Dépassement persistant, soit 4 jours consécutifs ou plus, seuil information, de J-2 à J+1

Bassin(s) d'air concernés
par une vigilance
(Département(s))

Polluant(s)
en cause

Prévision de
seuil dépassé
en µg/m3

2	Bassin lyonnais / Nord-Isère (38-69)	PM10	50
3	Contreforts Massif Central (42)	PM10	50
6	Ouest Ain (01)	PM10	50
7	Ouest Ardèche (07)	PM10	50
8	Vallée de l'Arve (74)	PM10	50
9	Vallée du Rhône (07-26)	PM10	50
11	Bassin stéphanois (42)	PM10	50
19	Puy-de-Dôme (63)	PM10	50

Commentaire de la situation et de l'évolution

Lundi 30 décembre, les concentrations de particules ont augmenté sur l'ensemble de la région et particulièrement sur le Bassin lyonnais, l'agglomération clermontoise, la Vallée du Rhône et la Vallée de l'Arve en raison de conditions météorologiques très stables. Mardi 31 décembre, la qualité de l'air devrait continuer à se dégrader et un risque de dépassement du seuil d'information et de recommandations n'est pas à exclure sur ces zones. Mercredi 1er janvier, par effet de débordement, le Bassin stéphanois, l'ouest Ain, l'ouest Ardèche et les Contrefort du Massif Central pourraient à leur tour être concernés par des dépassements. Le Bassin lyonnais/nord-Isère, la Vallée du Rhône, la Vallée de l'Arve sont placés en vigilance orange. Le Bassin stéphanois, les Contreforts du Massif Central, le Puy de Dôme, l'ouest Ain et l'ouest Ardèche sont placés en vigilance jaune.

Merci de consulter la préfecture de votre département pour connaître les recommandations à suivre et les éventuelles actions obligatoires de réduction des émissions.

Prochain bulletin demain 1er janvier à 13h30

VIGILANCE POLLUTION DE L'AIR

RECOMMANDATIONS

Valable pour les épisodes de **type combustion**

» Se protéger pour limiter mon exposition

A noter : au-delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes

Population générale



Continuez d'aérer votre domicile



Limitez vos activités physiques intenses



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

Personnes sensibles et vulnérables



Eloignez vous des grands axes routiers aux périodes de pointes



Evitez les activités physiques intenses en plein air



Reportez les activités qui demandent le plus d'effort



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

► [Voir le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

» Agir pour limiter mes émissions

Particuliers



Maîtrisez la température de votre logement (19°C)



Evitez de brûler vos déchets verts



Si vous vous chauffez au bois, veillez à utiliser un appareil performant



Utilisez des modes de transport limitant les émissions polluantes

Professionnels



Reportez l'écoquage et toutes opérations de brûlage à l'air libre



Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

Collectivités



Maîtrisez la température de vos bâtiments (19°C)



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes

Documents associés :

- [> Plaquette niveau information recommandation](#) - 387.3 ko - 31/12/2019

© Les services de l'Etat dans la Loire